75e ANNEE. — N° 29. DIMANCHE 10 MARS 1935.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....				1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....				1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(	— d° —	).	2 fr. 75
» 2e page	(	— d° —	).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Du projet sur les ententes industrielles à la nouvelle baisse de la livre sterling.

Le projet du gouvernement sur les ententes industrielles a été voté par 333 voix contre 154 et la Chambre a beaucoup applaudi les déclarations de M. Flandin... Il ne pouvait guère attendre davantage d'une assemblée qui semble avoir perdu tantôt le sens de la direction, tantôt le goût même de l'action. On dirait qu'elle a le sentiment de son impuissance devant une situation dont on n'avait jamais vu l'équivalent et dont les plus habiles ne savent par quel bout il faut la prendre...

Et alors, il arrive que, lassés par la persistance aiguë de problèmes qui les dépassent, les députés, faute de mieux, s'en remettent au gouvernement du soin de les résoudre — ou du moins de chercher des solutions.

On a eu, de ce fait, un exemple frappant au cours des explications de votes. Un député du Nord, M. Nicole, est en même temps industriel à Lille. Personne n'était donc mieux placé que lui pour juger et apprécier. On attendait de lui un avis autorisé et compétent... Or, qu'a-t-il dit à la tribune ? En substance, ceci : comme industriel, je n'ai aucune idée de ce que vaudra à l'application le projet gouvernemental ; comme député, je ne veux pas et je ne dois pas lui refuser ma confiance.

C'est bien l'aveu que, ne sachant pas ce qu'il conviendrait de faire et n'ayant rien à proposer lui-même, il ne peut que s'en rapporter à ce que propose le gouvernement. A peu près tous les députés sont dans cet état d'esprit.

Dans ces conditions, M. Flandin était assuré d'avance du vote approbateur de la Chambre. Il n'avait donc pas à la convaincre de l'excellence de son projet, aussi s'est-il appliqué à faire un exposé des circonstances de fait qui l'ont amené à déposer une loi qui semble en complète contradiction avec le libéralisme économique dont il se réclame. Il s'est efforcé d'établir qu'il s'agit simplement d'une partie d'un plan d'ensemble par lequel il entend revenir à la liberté et qu'il entend appliquer avec méthode et continuité.

⁂

Mais à mesure que parlait le Président du Conseil demandant à la Chambre de voter son projet, celle-ci se demandait quelles allaient être les perturbations causées par la baisse nouvelle de la livre sterling. M. Flandin sentant cette préoccupation de l'assemblée n'a pas caché que le gouvernement sera, sans doute, obligé d'agir bientôt en conséquence.

Agir, comment ? On ne voit guère comme moyen de défense que l'établissement de *sursurtaxes* compensatrices de change permettant à l'industrie française de résister à la concurrence britannique. Mais cela ne peut valoir que pour le marché intérieur ! ! !...

On voit qu'avant même d'être appliqué le nouveau projet gouvernemental risque d'être dépassé par les les événements. L'argumentation du président du Conseil, si pressante qu'elle soit, ne pouvait pas détruire cette pensée et cette sourde inquiétude de l'assemblée se posant à elle-même la décourageante question : qui sait si ce que nous faisons là pourra servir à quelque chose ?

⁂

Il est certainement fâcheux que la livre perde chaque jour un peu de sa valeur et que la solidité du dollar semble de nouveau compromise. Cela est fâcheux parce que ces craquements monétaires ne contribueront pas à ramener la sécurité dans les affaires et la facilité dans les transactions.

Mais cela ne peut pas et ne doit pas mettre en cause le sort de la France et de sa monnaie.

Essayons de nous représenter les choses comme elles sont. Les monnaies errantes sont comme des navires qui ont chassé sur leurs ancres. Elles ont été entraînées au large. Elles y sont ballotées par la tempête et en grand danger d'y périr. Ces navires portent certains de nos clients, voire des amis. Les risques qu'ils courrent sont très fâcheux pour nous. Mais enfin, quelle est notre situation personnelle? La monnaie française est solidement accrochée à l'or, c'est-à-dire qu'elle est à l'abri de toute perturbation. En fait, depuis cinq ans que dure le mauvais temps, elle n'a fait que renforcer sa sécurité. Après cette expérience positive, on est en droit de considérer que nul cyclone ne peut l'ébranler. Il n'y a donc qu'à attendre que les autres devises rentrent au port de l'or. Dans la solitude, cette attente peut sembler longue. Rien, malheureusement ne peut l'abréger.

Tout ce qu'il est permis de faire, en faveur des monnaies égarées, c'est de leur fournir un repère, de leur servir de phare, de leur donner, en quelque sorte, le bon exemple.

Comment les esprits sensés proposent-ils au franc d'abandonner ses positions pour aller se jeter dans la tourmente ? On parle d'*aligner* les monnaies entre elles : qu'est-ce que cela veut dire, quand elles jouent pour ainsi dire à cache-cache ?

Ces interrogatoires paraissent puérils. Il n'est pas difficile de les éluder. De grands mots compliqués, des expressions abstraites et obscures peuvent utilement y servir. Au-dessus de tout, reste le bon sens. Nous demandons en grâce que l'on veuille bien s'y tenir.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Le Destin joue avec les Grecs

La destinée a des retours curieux. M. Venizelos, rebelle et hors la loi, se réfugie dans la même baie de la Sude, où il était cerné par la flotte turque et les escadres internationales en 1879. Les insurgés crétois étaient retranchés sur la presqu'île d'Acrotiri, et dominaient largement la baie de Sude. De là, ils commencèrent à bombarder les Turcs. Ceux-ci se trouvaient assez embarrassés; ils occupaient un arsenal, vieille bâtisse délabrée où poussaient des iris dans les meurtrières. Quant aux vaisseaux de leur flotte, ils dataient de Napoléon III, et pour comble de disgrâce, les officiers turcs, qui mouraient de faim, en avaient vendu les machines, pièce par pièce, au poids du cuivre et de l'acier. Aussi, quand les Crétois commencèrent à tirer, ce furent les Turcs, mouillés au fond de la Sude, qui reçurent les premiers boulets ; ils étaient bien empêchés d'aller s'amarrer ailleurs avec leurs « sabots » dépecés et réclamèrent une intervention énergique. Ce fut alors qu'on envoya aux insurgés trois parlementaires : un officier français, un Anglais et un Italien qui n'était autre que M. Aloïsi, l'actuel secrétaire d'Etat.

Précédés de leurs mouchoirs blancs, ils gravirent les pentes de l'Acrotiri que le soleil grésillait. A mesure qu'ils s'élevaient sur les sentiers pierreux, entre les chênes verts et les lentisques, ils voyaient plus bleue la baie qui est la plus profonde de la Méditerranée. Ils dominaient la Canée et son faubourg de Kalepa, les flottes et l'antique arsenal. Mais d'insurgés, point.

Ils se trouvèrent tout à coup en présence de la plus étrange troupe qui fut jamais. Des bergers déguenillés, le couteau à la ceinture, nobles comme du temps de Byron ou du roi Cyrus, qui venaient se battre là, sans trop savoir pourquoi, mais contents du moment qu'il s'agissait de massacrer des Turcs ; des partisans, bardés de cartouches, étrange hybride du gentleman farmer *et du bandit corse ; et une incroyable profusion de prêtres, popes chevelus et moines à la robe retroussée, armés jusqu'aux dents et plus affamés de poudre qu'enfant grec le fut jamais. A la fin, il se détacha de cet ensemble surprenant un homme, bronzé et moustachu, ceinturé de rouge à triple tour, et qu'on présenta aux officiers comme le chef. C'était Venizelos. Ils lui présentèrent l'ultimatum proposé, ou plutôt imposé par l'amiral Pottier : se rendre immédiatement ou, à deux heures de l'après-midi, les alliés ouvriraient le feu. Les rebelles refusèrent.*

Ce fut seulement à trois heures, sous le bombardement, que Venizelos fit hisser le drapeau blanc. A 71 ans, il recommence la même aventure dans la même nature, si belle et suprêmement indifférente, qui en a vu bien d'autres, disons-le, d'autres batailles navales, d'autres héros vainement héroïques, d'autres futiles querelles humaines.

G. M.

Informations

Au Sénat

Dans la séance de jeudi, le Sénat fixe au 21 mars la date de la discussion du projet relatif à la prolongation de la durée du service militaire et, au mardi, 19 mars la discussion des conditions d'élection des membres du Conseil municipal de Paris.

Le Sénat valide l'élection de M. Pressey, élu sénateur du Tarn-et-Garonne. Il vote une motion tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi réglementant les magasins à prix unique. Il vote la proposition de loi adoptée par la Chambre sur la répression des fraudes dans le commerce des produits utilisés pour la destruction des ravageurs de cultures.

A la Chambre

Dans la séance de l'après-midi de jeudi, la Chambre discute le projet tendant à amender certains articles du Code d'instruction criminelle relatif aux garanties de la liberté individuelle. M. Delmont fait l'historique du projet et rappelle les conséquences fâcheuses qu'avaient entraînées les modifications apportées au Code d'instruction criminelle par la loi de 1933, surtout en ce qui concerne la détention préventive et les mesures d'instruction.

Le projet est adopté.

Les questions militaires

Les ministres se sont réunis, jeudi, 7 mars, à 10 heures, en conseil de cabinet, à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. P.-E. Flandin.

Le débat a été d'une gravité exceptionnelle.

Le général Maurin, ministre de la guerre, a exposé la situation prochaine de l'armée telle qu'elle sera créée par le problème des classes creuses.

Le conseil a commencé l'examen des mesures destinées à parer à cette difficulté.

Après l'exposé du général Maurin, le conseil a procédé, dans un esprit d'entente parfaite, à un premier échange de vues sur la question.

La date du Congrès radical

On sait qu'un congrès du parti radical et radical-socialiste doit se tenir à Lyon le 30 mars pour y discuter la question du programme municipal. On a prêté à tort à M. Herriot l'intention de faire convoquer ce congrès pour le 15 mars prochain et d'inscrire à l'ordre du jour la question de la défense nationale et de la prolongation de la durée du service militaire.

Cette information est inexacte. M. Herriot en a donné l'assurance. A aucun moment, il n'a été envisagé au Comité exécutif du parti radical de modifier la date du congrès, telle qu'elle a été arrêtée dans la réunion du comité exécutif. Pas davantage il n'est question de modifier son programme et le congrès de Lyon aura uniquement à s'occuper du problème municipal.

L'Angleterre contre les surtaxes de changes

En prévision des élévations de droits que les pays étrangers pourraient être amenés à décider à l'encontre des exportations de produits britanniques, de façon à compenser la baisse de la livre sterling, on déclare dans les cercles bien informés que si cette éventualité se réalisait, le ministère du Commerce y répondrait par des mesures de représailles.

Le conflit italo-abyssin

Les effectifs destinés à l'Afrique Orientale, pour lesquels aucun chiffre officiel d'ensemble n'est donné, sont très élevés.

Ils comprennent, en effet, les trente mille hommes environ des deux divisions mobilisés : celle de Florence et celle de Messine, les contingents importants d'ouvriers spécialistes, terrassiers ou autres, chargés d'aménager le réseau routier, les formations d'aviation (dont l'une partie jeudi de Gênes comprend 1.000 hommes), les détachements de chars d'assaut et d'artillerie.

D'autre part, le 16 février, le chiffre des miliciens volontaires pour l'Afrique-Orientale était de soixante-dix mille ; plusieurs bataillons de ces chemises noires sont déjà partis.

En Grèce

Le gouvernement fait connaître que le général Kaliastras a remporté une victoire sur les rebelles dans la Thrace occidentale et que les positions des insurgés sont complètement cernées.

Ces positions avaient été attaquées au préalable par l'aviation.

La grande offensive du général Condylis contre les troupes révolutionnaires a commencé.

Les insurgés ont fortifié leur position sur certains points de la Thrace et de la Macédoine Orientale.

600 *morts*, 2.000 *blessés*

Le « Dnevnik » évalue les pertes subies jusu'ici, de part et d'autre, à 600 morts et 2.000 blessés. 700 rebelles auraient été arrêtés.

Au Siam

A la suite de l'abdication du roi Prahadhipok, le prince Mahidol a été proclamé roi de Siam avec un Conseil de régence.

Le prince Ananda Mahidol est un jeune garçon de 9 ans, orphelin de père, fils de la princesse et du prince Mahidol et neveu du roi Prahadhipok, qui vient d'abdiquer. Il se trouve actuellement en Suisse, avec sa mère. Tous deux mènent une vie d'une grande simplicité.

Le jeune souverain suivait jusqu'ici les cours d'une école de Lausanne.

Les troubles de la Havane

Tandis que se déroulait à l'Université une réunion extraordinaire des comités estudiantins, huit tanks de l'armée ont pénétré à l'intérieur de l'édifice.

La violation de l'indépendance de l'Université peut avoir les conséquences les plus graves.

Par ailleurs, huit individus armés de mitrailleuses ont fait irruption à la station de radiodiffusion et l'ont mise à sac.

EN PEU DE MOTS...

— Un 13e décès dû aux épidémies de grippe et de rougeôle, vient de se produire à l'hôpital militaire de Tours. Le jeune Raymond Lamoureux, soldat au 32e d'infanterie est décédé.

— La femme d'un fermier chinois, habitant près de la cité minière de Tangshan (Chine) a mis au monde 5 enfants, 3 garçons et 2 filles.

— Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 22 février au 1er mars fait ressortir une encaisse-or de 82 milliards 195 millions 580.538 fr. 67, en augmentation de 155 millions 837 mille 213 fr. 25 sur la semaine précédente.

— Le groupement de défense des fournisseurs créanciers de Citroën qui détiennent à eux seuls une créance de 200 millions ont voté une résolution tendant à n'accepter qu'un concordat leur assurant le remboursement intégral de leurs créances.

— Encore un ! La Cour d'assises de la Lozère a condamné à 8 ans de réclusion le nommé Roudit, notaire à Aumont, inculpé d'abus de confiance et d'escroquerie s'élevant à 3 millions de francs.

— Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la mise en chantier d'un cuirassé de 35.000 tonnes.

NOS ÉCHOS

L'oreille du maître.

M. Mandel entend réorganiser le ministère des P.T.T. et il a déjà donné maintes preuves de son activité. La radio a attiré son attention. M. le Ministre, qui est devenu un passionné de T.S.F., passe chaque jour quelque temps à écouter le poste de Radio-Paris.

Il faut croire qu'aucun détail n'échappe à l'oreille du maître, car voici le petit « ordre de service » qui fut récemment affiché dans les studios :

— Note pour MM. les speakers.

En attendant des instructions plus précises et officielles, prière à MM. les speakers de varier la formule : « Vous allez entendre... ». Dire, par exemple : « Nous allons vous faire entendre... » ou : « Veuillez écouter... », etc.

Par ailleurs, la formule : « Chers auditeurs... » est considérée comme trop familière et doit être progressivement abandonnée.

17 février 1935.

Ministre des P.T.T.
Signé : MANDEL.

Une interview !

Très lettré, M. Venizelos n'aime pas les auteurs frivoles et modernes. Ses préférences vont aux classiques, latins et grecs, qu'il lit dans le texte, sans dictionnaire, sans une défaillance de mémoire. Il ne va pas au théâtre ; il a horreur du cinéma. Mais il adore les jeux du cirque et surtout les jongleurs.

Il a horreur de l'interview ; après un entretien qu'il avait eu avec M. Wilson, il fut questionné par un journaliste américain ; il répondit :

— Nous avons parlé de choses très sérieuses, monsieur, de choses essentielles même, et nous sommes tombés d'accord.

— Ah ! Et sur quoi ? fit le journaliste qui, pressentant une déclaration sensationnelle, ne pouvait dissimuler sa joie.

— Eh bien ! nous sommes tombés d'accord, comme je vous le disais, après une longue discussion, sur ceci : c'est que Plaute était vraiment un grand homme !

Les enseignes menteuses.

Un de nos amis, retour de Chine, nous signale qu'il a noté, dans une ville chinoise, ces deux enseignes vraiment suggestives :

L'une est une pancarte posée devant sa porte par un médecin, sur laquelle on lit : *A la Résurrection !* L'autre est une enseigne de pharmacien, avec ces mots : *A la Vie éternelle !*

Ce médecin et ce pharmacien doivent avoir une nombreuse clientèle. Il est vrai qu'en Chine le langage fleuri est chose courante.

Chacun son rôle.

C'était avant la guerre, lors du premier ministère de M. Poincaré.

— Votre ministre des Finances, lui disait un ami, n'est pas un aigle...

— Ce ne sont pas les aigles qui ont sauvé le Capitole, répliqua-t-il sévèrement.

PROPOS DU JOUR

L'homme politique

Il est agréable de se dégager des contingences de la politique militante pour regarder de plus haut l'arène où se jouent ce qu'on est convenu d'appeler les destinées du pays.

M. Léon Bérard, ancien ministre de l'Instruction publique, est l'un de nos « politiques » qui s'échappent le plus aisément de cette atmosphère de bataille et qui aiment à philosopher sur les hommes et les événements, en les regardant avec le fond de sérénité que doit avoir tout spectateur, lorsqu'il assiste, au théâtre, à la représentation de comédies parfois dramatiques. Il a fait dernièrement une conférence très goûtée sur les aspects de la vie moderne et sur l'homme politique.

C'est un discours d'académicien, M. Léon Bérard est membre de l'Académie française. Il en est digne. Il est le plus académique de nos orateurs parlementaires. En lui ouvrant les portes de leur temple, les Immortels ont vraiment accueilli l'un des leurs. Il était de la famille avant d'être « légitimé ».

M. Léon Bérard a interrogé l'histoire du régime parlementaire français. Il en est arrivé à cette conclusion que : rien n'a changé en politique de ce qui tient à l'homme même et à l'essence des institutions et qu'en somme, de 1815 à 1934, le régime parlementaire n'a presque pas évolué. Le recrutement social du Parlement a, sans doute, changé les manières et quelques usages de la vie parlementaire; il n'a rien modifié aux compétitions des partis, aux rivalités des hommes et à leurs ambitions respectives.

Plus il y a d'hommes de valeur dans une assemblée, plus l'intrigue et la lutte des partis s'y montrent impitoyables, L'histoire du Parlement sous la monarchie de juillet, c'est l'histoire de la rivalité de Thiers et de Guizot. Quand Thiers est au pouvoir, Guizot est à la tête de l'opposition et réciproquement. Quand ils ne sont ni l'un ni l'autre du ministère, ils se réconcilient pour renverser le cabinet que préside le comte Molé.

Cet exemple-là ne semble-t-il pas de nos jours ? A la place de Thiers et de Guizot, il suffit de mettre les noms de quelques personnages vivants, qu'il est inutile de désigner pour qu'on les reconnaisse et qui sont d'ailleurs de tous les partis. Le jeu est le même.

Et tout autour des grands chefs, les intrigues se nouent et la stratégie des intrigants est toujours pareille : il y a celle de l'attaché de cabinet qui profite des loges de théâtre et des voitures ; il y a le loyalisme prévoyant du sous-préfet — et du préfet — qui ne s'interdit pas, en servant le cabinet qui est au pouvoir, de songer à celui qui pourrait y accéder.

Partout, on observe l'arrivisme, l'ambition, le goût, le besoin des faveurs. On l'a toujours observé. Le décor, le costume se sont quelque peu transformés, non les hommes. Et M. Léon Bérard a pu citer, comme une phrase d'actualité brûlante, ces mots qu'écrivait vers 1847, un maître ès sciences morales et politiques: « Il y a deux ministères, celui qui « croit faire les élections et celui qui « croit en profiter. »

Quant aux hommes, les plus élevés par l'esprit et le talent comprennent admirablement, dès qu'ils sont députés, les petites nécessités de la cuisine électorale. Le poète Lamartine lui-même, qui siégeait au plafond, a daigné condescendre jusqu'à s'occuper des bureaux de tabacs, majorats précaires de la démocratie ; il a soigné sa circonscription comme si elle eût contenu toute sa gloire et toute sa raison de vivre. Elle est de lui, cette profession de foi magnifique qu'il a fait entendre à la tribune de la Chambre : « Je crois, messieurs, à l'avenir de la betterave. »

En quoi, d'ailleurs, il ne se trompait point. M. Léon Bérard a tracé, un peu plus loin, un portrait tout à fait joli de M. Thiers, dont il a montré la vive intelligence et vanté la culture profonde, le savoir solide et varié. Il avait cependant tous les défauts des hommes politiques, il en avait toutes les obsessions, jusqu'à celle qui consistait à ne pouvoir rencontrer un homme sans entreprendre de le persuader. C'est ainsi que, discutant un jour avec Ingres de l'œuvre de Raphaël. il affirmait que celui-ci n'avait jamais peint que des vierges, ce en quoi il se trompait lourdement ; il n'en réduisit pas moins au silence son interlocuteur.

Sur l'éloquence parlementaire aussi, M. Léon Bérard a dit des choses typiques et d'ailleurs profondément exactes. Il a montré que, de tous temps, les belles phrases, la rhétorique savante, le lyrisme n'ont été tolérés qu'aux orateurs ayant acquis de l'autorité sur l'assemblée. L'éloquence usuelle et de droit commun, l'exposé des faits, vivement contés, se font en général bien mieux écouter que les considérations profondes et les périodes de haute envolée. Sous ce rapport, les goûts des assemblées n'ont jamais varié.

La politique a d'ailleurs ceci de consolant qu'elle est une des rares carrières où plus l'homme vieillit, plus il est considéré. Voué aux recommencements sans fin, par le jeu des élections, l'insécurité de sa fortune fait le principe de sa force et la poésie de sa vie. De tous les hommes qui se trompent, il n'y en a point à qui l'erreur soit moins irréparable ou qui réussissent plus sûrement à la faire oublier. S'ils s'éclipsent, par suite de fausses manœuvres qui les privent immédiatement du pouvoir, ils redeviennent toujours, malgré les fautes passées, l'homme d'une situation. Dès qu'ils sont tombés, on a cessé de leur en vouloir, et c'est pourquoi leur tour revient toujours, car ceux qui leur succèdent subissent exactement le même sort.

Pol HARDUIN.

Au café.

— Garçon, il y a une heure que j'attends un bock !

— Si tout le monde était aussi patient que monsieur, il y a longtemps que monsieur serait servi.

Carrières.

— A vingt ans, j'hésitais entre les beaux-arts et la carrière des armes...

— Et qu'avez-vous choisi ?...

— La peinture au pistolet.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

L'affaire Delport
Chez les Planteurs

Le 1er mars se réunissait, sous la présidence de M. Giresse, le bureau de la Confédération Générale des Planteurs. M. le président a rendu compte des incidents auxquels ont donné lieu certains articles insérés dans la presse régionale à la demande de leur auteur, M. Delport, président d'honneur de la Fédération, articles dans lesquels l'administration, les membres de la Commission paritaire et les dirigeants même de la Confédération sont pris à partie.

M. Delport se plaignant de ce que le journal « Le Planteur » n'ait pas reproduit ses critiques, M. Giresse explique dans quelles conditions l'insertion des deux communications de son prédécesseur a été non pas refusée, mais simplement différée, et donne connaissance de la correspondance échangée à ce sujet avec l'intéressé. Cette correspondance suffit à justifier son attitude, qu'il livre à l'appréciation du bureau.

M. Delmas, désireux d'éclairer complètement ses collègues sur l'incident, déclare avoir reçu lui-même de M. Delport une lettre dont il donne lecture.

M. Couderc complète cette documentation en indiquant que la Fédération du Lot a été saisie de la question au cours de sa dernière réunion. Des critiques ont été, à cette occasion, adressées à la Commission paritaire, et une motion de blâme a même été proposée, mais non votée.

M. Cosse estime que l'incident devrait être réglé avant le Congrès, pour éviter de regrettables discussions.

M. Bernard qualifie sévèrement la conduite de M. Delport, qu'il juge totalement dépourvue de courtoisie et de correction. Des articles aussi tendancieux sont indignes d'un ancien président de la Confédération, alors surtout que la Commission paritaire a fait tout son devoir et plus que son devoir.

M. Latrille est d'avis que l'intérêt de la Confédération est de faire preuve de discipline. Le bureau seul a qualité pour effectuer des démarches officielles et intervenir auprès des Pouvoirs publics, au nom des planteurs. Il réprouve donc, à son tour, l'attitude de M. Delport et son action à l'insu du bureau.

M. Lagarde considère qu'un président d'honneur n'a aucune qualité pour agir sans l'assentiment du bureau ; son rôle est un rôle passif, dans lequel il doit se cantonner. Il propose donc le vote d'une motion de réprobation à l'égard de M. Delport.

M. Fabre partage cette manière de voir.

M. Delbos se déclare d'accord avec ses collègues. Il désirerait, toutefois, qu'une réunion du bureau ait lieu à Agen, en vue de régler l'incident avec M. Delport, spécialement convoqué à cet effet.

M. Saint-Martin se prononce dans le même sens, mais estime que la motion de réprobation, proposée par M. Lagarde, devrait être votée au préalable.

M. Couderc tient, une fois de plus, à préciser l'attitude de la Fédération du Lot en la circonstance. Le premier article de M. Delport confirme incontestablement des choses exactes dans le fond, mais la forme en est, évidemment, regrettable. Tout en condamnant cette forme, on ne peut qu'approuver notamment la critique des chiffres donnés par l'administration, en ce qui concerne les achats de tabacs, à l'étranger. Suivant qu'on s'adresse à des sources différentes de renseignements, ces chiffres ne concordent pas. Il y aurait donc lieu de désigner un délégué spécial chargé d'un contrôle rigoureux à ce sujet auprès de l'administration même.

Le bureau, après un court échange de vues, retient cette suggestion et délègue son président pour recueillir auprès des Pouvoirs publics toutes indications précises sur les traités et accords commerciaux en vigueur, en ce qui concerne les importations de tabacs de l'étranger et des colonies. Ces indications seront ensuite communiquées au prochain congrès.

M. le président Giresse, à la demande d'un certain nombre de ses collègues, met alors aux voix la motion suivante:

« Le bureau de la Confédération rend hommage aux sentiments d'ardente fidélité qui ont inspiré à M. Delport le vénéré président honoraire de la Confédération générale des Planteurs, sa lettre aux planteurs, publiée le 17 février;

« Retient, des renseignements puisés sans doute aux meilleures sources, dont s'est servi M. Delport, la confirmation de plusieurs des thèses techniques qui forment la doctrine constante de la Confédération générale des Planteurs de tabacs;

« Se refuse, néanmoins, à faire siennes certaines querelles d'ordre administratif, qui paraissent avoir été prises en considération, sinon par M. Delport, du moins par ses informateurs;

« Affirme, une fois de plus, que la défense des intérêts confédéraux exige une étroite collaboration entre le bureau mandaté par le congrès et chaque fédération départementale, ce qui implique le respect d'une discipline librement consentie et dans laquelle les planteurs de tabac ont jusqu'ici trouvé leur force ; déclare au surplus, que la Confédération générale des Planteurs sortirait de son rôle si, au lieu de discuter avec l'administration centrale des droits et intérêts de la culture, elle entendait dicter au ministre des Finances le choix des hauts fonctionnaires responsables devant le gouvernement de la gestion d'une règle ; rappelle que, depuis l'origine, le maintien d'un contact permanent des délégués confédéraux avec les organes de l'administration a, plus que toutes polémiques individuelles, assuré le succès progressif de ses revendications. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

A la demande de MM. Delmas et Fabre, le bureau y ajoute, également, à l'unanimité un hommage à la Commission paritaire et à l'action personnelle du président Giresse.

Il décide, en outre, sur la proposition de M. Fabre, que le second article de M. Delport ne sera inséré dans « Le Planteur » qu'après explication de l'auteur au cours de la réunion d'Agen, et, sur proposition de M. Delmas, que le bureau devra contrôler à l'avenir les communications adressées au « Planteur », pour insertion.

Le Conseil municipal de Figeac Aux agriculteurs

Qu'ils restent sages, clairvoyants et qu'ils se défient des agitateurs révolutionnaires.

Voici le texte d'une affiche qui va être apposée dans une certain nombre de commune de l'arrondissement de Figeac et dans plusieurs communes du Cantal et de l'Aveyron :

Agriculteurs,

Le Conseil Municipal de Figeac désire engager avec vous, par la voie de cette affiche, une conversation cordiale, en vue d'empêcher une équivoque de tourner au désordre.

Un certain nombre d'agitateurs qui exploitent la crise des autres s'efforcent de faire dévier vers des fins révolutionnaires le légitime mouvement des hommes de la terre. Nous vous conjurons de ne pas faire le jeu d'arrière-pensées et de manœuvres qui visent le régime, l'ordre, et, par contre-coup, la paix elle-même.

Certes, votre émotion se comprend et chacun sait que la campagne est inquiète et qu'elle est éprouvée par la mévente de ses produits et le désaccord qui existe entre le prix à la production et le prix au détail. Cette perturbation atteint à la fois l'agriculture et le commerce ; elle provient de causes générales qui affectent tous les peuples et contre lesquelles sont impuissantes nos modestes bonnes volontés.

On vous exhorte à ne plus payer les droits de place et de stationnement sur les foires et marchés de la région. Qu'adviendra-t-il si vous déférez à ces invites pernicieuses ? Ce sera l'impossibilité pour un grand nombre de municipalités d'équilibrer leur budget ; ce sera la contagion de l'exemple gagnant toutes les catégories de contribuables, l'impôt refusé, le régime économique et politique du pays tout entier menacé ; ce sera la porte ouverte au désordre et à la violence, aucun gouvernement ne pouvant tolérer une action concertée qui rende impossible toute administration.

Comprenez, d'ailleurs, combien serait injuste votre refus de payer les taxes de la Ville de Figeac, d'ailleurs les plus modérées de la région. L'obole que l'on vous demande n'est que la contrepartie, l'amortissement du coût de l'aménagement des champs de foires et marchés et, par suite, des agréments et des commodités que nous avons voulu vous assurer : *Deux bascules de plus ont été édifiées, le foirail a été assaini et empierré, des égoûts ont été aménagés, des abreuvoirs et waters-closets installés, les barres d'attache multipliées, des quais d'embarquement construits, toutes les places et marchés ont été goudronnés.* La ville a organisé une deuxième foire de fin de mois *avec exemption de droits et attributions de primes.*

Faut-il insister pour vous faire admettre que cet effort a coûté des sacrifices budgétaires et des dépenses qui ne sont pas inférieures à 250.000 francs ?

Non, il ne serait pas juste de nous rendre responsables des moments difficiles par lesquels nous sommes dépassés.

Agriculteurs, restez vous-mêmes, c'est-à-dire droits, calmes, clairvoyants. Ne faites pas le jeu des exploiteurs de la souffrance humaine.

Figeac le 8 mars 1935.
Le Conseil Municipal.

Service de santé

M. le médecin-commandant Audouy, médecin de l'Hôpital militaire de Toulouse, est désigné pour assurer en 1935 le fonctionnement des hôpitaux thermaux.

Administration

M. Paul Bert, préfet du Var, est nommé directeur de l'Asile Sainte-Anne.

M. Paul Bert a été pendant plusieurs années, préfet du Lot où il compte toujours de vives sympathies.

Compatriote

Notre compatriote, M. Faugeron, rédacteur principal au ministère des Pensions, est nommé sous-chef de bureau.

Nos félicitations à M. Faugeron qui est un ancien sous-officier du 7e *d'infanterie.*

P.T.T.

Mme Volff, dame-employée à Paris, est nommée surveillante du téléphone, à Cahors (poste créé).

M. Roux, commis principal à Paris, est nommé receveur de 3e classe à St-Germain-du--Bel-Air.

Mme Massoni est nommée receveuse de 5e classe à Luzech.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Groupement d'achats en commun des fonctionnaires et retraités du Lot. » But: acheter meilleur marché. Siège social: 1, rue Victor-Hugo, Cahors.

Fédération des Syndicats des Planteurs de Tabac du Lot et de l'Aveyron

Le bureau de la Fédération adresse aux présidents de chaque syndicat la lettre suivante :

⁂

Nous avons l'honneur de vous aviser qu'une réunion des délégués des Syndicats des planteurs de tabacs du Lot et de l'Aveyron aura lieu à Cahors, le dimanche 24 mars 1935, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Allocution du Président ; Publication des noms des réfractaires par Syndicat ; Examen des vœux à soumettre au Congrès de Grenoble ; Ressources financières ; Désignation des délégués au Congrès national; Compte rendu de la réunion du bureau de la C.G.P. tenue à Bordeaux le 1er mars 1935 ; questions diverses.

Veuillez donc, Monsieur le Président, réunir d'urgence les planteurs de votre commune pour leur donner lecture de l'ordre du jour ci-dessus et procéder ensuite à la désignation de vos représentants à Cahors le 24 mars prochain.

Rappelons, à titre d'indication, que chaque syndicat a droit à un délégué par cinquante francs versés à la Fédération ou fraction de cinquante.

Avant la réunion de Cahors, veuillez avoir l'obligeance d'adresser au secrétaire de la Fédération les noms de vos mandataires de même que les vœux que vous pourriez émettre.

Veuillez croire, Monsieur le Président et cher ami, à nos sentiments cordiaux et dévoués.

P.-S. — Le Bureau propose la répartition des cotisations encaissées lors des livraisons de la manière suivante :

1/3 pour les besoins de la Fédération et de la Confédération,

1/3 pour la rémunération des délégués au Congrès national,

1/3 pour chaque syndicat communal.

VOTES DE NOS DEPUTES

Deuxième séance du 5 mars. Débat sur le projet des ententes industrielles. Scrutin sur l'ensemble du projet. Le gouvernement avait posé la question de confiance.

Ont voté pour : MM. René Besse, Malvy et de Monzie.

L'ensemble du projet a été voté par 333 voix contre 154.

POUR LES PRODUCTEURS DE BLÉ

D'accord avec M. Gaubert, député de la Corrèze et plusieurs de ses collègues de la région, M. René Besse, député de Cahors, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi tendant à réduire à 1 franc par quintal la taxe de mouture pour l'écrasement du blé produit par les agriculteurs pour leur consommation familiale, dans la limite de 3 quintaux par personne et par an.

LES TRUFFES

A la foire de Lauzès de mars, les truffes ont été vendues de 32 à 38 francs le kilo. A la foire de Martel, du 5 mars, elles ont valu de 38 à 40 fr. le kilo.

P.-O.

M. Sirotteau, ancien chef de gare à Puy-l'Evêque, actuellement à Fumel, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Huissier

M. Boudou de la Roquette est nommé greffier du tribunal de première instance de Figeac, en remplacement de M. Loudes.

Fermeture tardive

Les gendarmes, en tournée à Loupiac, constatèrent que le restaurant de M. Augié était ouvert après l'heure réglementaire. Ils dressèrent contravention. Pour la même infraction, procès-verbal a été dressé à Mme Materre, débitante à Lamothe-Gare.

Déjà... des Punaises !

On les voit revenir avec le premier soleil. Heureusement qu'un seul badigeonnage avec le *Rozol* suffit pour les détruire, ainsi que les œufs, sans tacher ni détériorer la literie. 6 fr. 95 le flacon. Toutes pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc...

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 9, DIMANCHE 10
(en soirée à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)
Yvonne PRINTEMPS
ET
Pierre FRESNAY
DANS
La Dame aux Camélias
D'après le chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas fils
⁂
BIENTOT
Le Grand Prix du Cinéma français en 1934
Maria Chapdelaine
D'après l'œuvre célèbre de Louis Hémon

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

Grand Gala Théâtral

Nous rappelons que la représentation de *la Francerie* sera donnée lundi prochain, 11 mars, en soirée, au théâtre. Cette œuvre magnifique sera magnifiquement jouée !

Créée il y a exactement deux ans, en mars 1933, à la Comédie-Française, elle aura sur notre scène de Cahors les mêmes interprètes qui la firent triompher à Paris, à sa première représentation.

C'est *Jean Yonnel,* sociétaire de la Comédie-Française, qui tiendra le rôle du Prince d'Allemagne, colonel prussien, et celui de Madame Douvisis sera joué par la belle artiste *Vera Korène,* également de la Comédie-Française.

Ces deux grandes vedettes de notre première scène nationale seront accompagnées par *M. Jean Francey,* de l'Odéon, qui jouera le jeune Paulou.

Le spectacle commencera à 21 h. La location est ouverte comme d'usage.

AUX ARTISANS DE CAHORS

Les artisans de Cahors, affiliés ou non à la Fédération, sont invités à assister à la réunion des artisans qui aura lieu, à 9 h. du matin, salle Bourse du Travail, le dimanche 10 mars. Le Secrétaire général de la Fédération exposera la situation fiscale des artisans, la circulaire du 30 janvier 1935, la position prise par les députés de la région pour la défense de l'artisanat. Toutes les sections du Lot sont priées de se faire représenter. — *Le Secrétaire :* J. BESSAC.

Concours d'externat

Nous avons grand plaisir à apprendre que notre ami, Jacques Garnal, vient d'être brillamment reçu au Concours d'externat des hôpitaux de Paris.

C'est un beau succès pour lequel nous exprimons au futur docteur nos bien amicales félicitations.

Grave accident d'auto

Jeudi soir, vers 14 heures, M. le capitaine Colignon, du 16e tirailleurs sénégalais, en garnison à Cahors, se rendait en auto, pilotée par M. le lieutenant Gauthié, au champ de tir d'Arnis, où étaient réunis des officiers de réserve, convoqués pour des exercices de tir.

A 500 mètres de Cahors, à un tournant de la route de Lalbenque, l'auto dérapa et tomba dans le fossé. M. le lieutenant Gauthié fut projeté hors de la voiture à plusieurs mètres et n'eut aucun mal.

Malheureusement, M. le capitaine Colignon fut pris sous la voiture et affreusement blessé. Peu après, une auto transportant des officiers de réserve qui se rendaient à Arnis, arriva. Le capitaine Colignon fut dégagé et transporté à l'hôpital de Cahors où son état a été jugé très grave.

Le capitaine Colignon est père de 3 enfants.

⁂

Bien que toujours très grave, l'état de M. le capitaine Colignon s'était légèrement amélioré vendredi. Nous souhaitons, de tout cœur, le rétablissement complet de l'excellent officier.

Nécrologie

C'est avec un bien vif regret que nous apprenons le deuil cruel qui vient de frapper M. Daniel Rescoussié, chef de division à la Préfecture du Lot. Sa femme, Mme Rescoussié, est décédée vendredi, après une longue maladie.

Nous prions M. Daniel Rescoussié, ses fils et la famille d'agréer nos vives sympathies et nos bien sincères condoléances.

Un de moins !

Au cours d'une battue dans la région de Lentillac-Lauzès, un renard a été tué.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 10 mars 1935 par la

Pharmacie LAGARDE
Boulevard Gambetta

Avec l'orange « SELECTION » vous n'aurez pas de déception ! Goûtez-là. Demandez-là.
ALAYRAC, Primeurs, rue Foch

EDEN

SAMEDI, DIMANCHE (à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)
Le fameux ténor
Georges THILL
de l'Opéra, dans
Chansons de Paris
Avec l'excellent comédien
Armand BERNARD
ET
Les Accordeurs
avec Maurice CHEVALIER, MILTON
Marguerite MORÉNO
Albert PRÉJEAN et FLORELLE

LES SIX JOURS DE PARIS

A Paris ou ailleurs, « Le Diable » ne demande pas plus de temps pour détruire les cors les plus récalcitrants. « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. Mais, attention !... exigez « Le Diable », 3 fr. 95, toutes pharmacies. A Epernay, Pharmacie Weinmann, et à Cahors Pharmacie Orliac.

PROFITONS DU BEAU TEMPS !

Le beau temps est revenu ! Notre région jouit d'un soleil superbe, mais la température est froide. Vendredi, le thermomètre ne marquait, sur le boulevard, que 5 au-dessus de zéro. Inutile de dire que les matinées sont, comme en mars 1535 — ainsi que l'a mentionné du Pouget — « froides d'aubières », c'est-à-dire de gelée blanche.

Mais, de l'avis des agriculteurs, ce temps est de saison.

⁂

Et c'est pourquoi, maintenant que les boues sont séchées, que les mares des rues sont vidées des eaux de pluie, il serait, certainement, opportun de faire quelques réparations dans les diverses artères de notre ville.

Sans doute, de ci, de là, on place quelques pierrailles enduites de goudron. Mais les trottoirs restent toujours impraticables, surtout le soir. D'abord, parce que l'éclairage est défectueux — et comment ! — ensuite parce qu'ils sont en partie démolis.

Contentons-nous de citer le trottoir de la rue Wilson, le long de la façade du lycée : impossible de le parcourir, la nuit venue, sans risques et péril.

Et pourtant on ne cesse pas de crier cet avis : « La rue aux voitures, le trottoir aux piétons. »

Oui, mais encore faut-il que sur le trottoir le piéton puisse marcher en toute sécurité.

Le service de la voirie sait bien toutes les réparations qui s'imposent. Et c'est pourquoi nous sommes certain qu'avant peu elles seront faites.

⁂

En même temps on pourrait donner suite aux desiderata des usagers, en ce qui concerne l'éclairage public.

Tout de même ! Jadis — il y a quinze ans à peine — Cahors était cité comme la ville dont l'éclairage était le mieux assuré.

Oui, jadis ! Mais, depuis ? ! Ah ! non, ce n'est plus ça !

L. B.

Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de M. André Marmiesse, garagiste, décédé à l'âge de 64 ans. M. André Marmiesse était une bonne physionomie cadurcienne. Il comptait, dans notre ville, de nombreuses sympathies.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi, à 14 heures : un long cortège a suivi le convoi funèbre au cimetière et a témoigné de vives sympathies à Mme veuve Marmiesse, à M. et Mme Raymond Marmiesse et leurs enfants, à la famille auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances.

⁂

Vendredi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Félix Gibert, née Hortense Perboyre.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue dont nous prions la famille de vouloir bien trouver ici l'expression de nos vives sympathies.

Accident du travail

En manœuvrant la chargeuse à charbon, M. Selves, chauffeur à la Cie du Bourbonnais, à Cahors, a été blessé à la main gauche par la chaîne de commande. 12 jours d'incapacité de travail.

La maraude

M. Marmiesse, propriétaire de la villa du Pech d'Angély, a constaté que des maraudeurs avaient pénétré dans la villa après avoir cassé un carreau de la fenêtre. Les maraudeurs ont mangé et bu, mais ils n'ont rien emporté. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Trop entreprenant

Plainte avait été portée contre le nommé Germain Jonalton, 23 ans, ouvrier agricole à Issendolus. Jonalton ayant rencontré sur la route, la jeune Marcelle R... âgée de 12 ans, qui revenait de l'école, la saisit et... l'embrassa. Aux cris poussés par la jeune fille, Jonalton prit la fuite. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

Les Sports

LE STADE TOULOUSAIN A CAHORS AVIRON CADURCIEN

(Rugby)

Nous voici enfin arrivés à la veille du fameux grand match déjà annoncé, match dont tout le monde parle et reparle, car c'est demain, dimanche 10 mars, au terrain du stade Lucien-Desprats, que se produira, pour la première fois à Cahors, la présentation du grand Stade Toulousain, équipe composée en majeure partie d'internationaux et sélectionnés. Stade Toulousain-Aviron Cadurcien, qui l'eût cru ! Certes on y avait souvent songé, mais jamais on n'avait osé ; c'est maintenant chose faite, le nouveau Comité provisoire, ne reculant devant aucun sacrifice et voulant prouver que le Rugby cadurcien n'est pas mort, a organisé, pour le 10 mars, au terrain de l'Ile, le plus grand match qu'il ait jamais été donné aux Cadurciens de voir.

Pour cela il ne pouvait faire meilleur choix qu'en faisant appel au Stade Toulousain, au long passé de gloire et dont la réputation n'est plus à faire ; nous redonnons encore une fois la composition de cette sélection d'as du rugby toulousain : Delbosc, Saradet, Sans, Puech (Int.), Latrille I, Latrille II (Sélect.), Camel I (Int.), Bioussa (Int.), Barthe, Louis Bès (Int)., Milhes I, Milhes II, Espinasse, Danglade, Magnol (Int).

A cette redoutable formation, l'Aviron Cadurcien opposera ses meilleurs éléments et nul doute que des hommes, tels que Heilhes, Marc, Couderc, Marty, Besombes, Meulet, Alban frères et autres feront l'impossible pour résister et tenir tête aux joueurs toulousains.

Le résultat de la partie n'étant pas en jeu, on est certain d'assister à une véritable débauche de hand-ball. Personne ne voudra manquer de venir voir cette grande manifestation sportive et venir applaudir aux exploits d'une telle sélection d'internationaux qui, pour la première fois, fouleront le sol du Stade Lucien-Desprats.

Dimanche, le terrain devrait être trop petit pour recevoir la grande foule sportive, le soleil étant convié pour ce grand gala sportif, aucun Cadurcien ne voudra manquer un tel spectacle.

L'équipe de l'A.C. sera formée avec les éléments suivants : Alban I, II, III, Alayrac, Alazard, Delage, Delmestre, Baldy, Couderc, Besombes, Cambordes, Marc, Marty, Meulet, Heilhes, Hormières, Tardieu, Sabatié, Sumastre, Lacanta, Marcilhac, Gastal.

⁂

Nous rappelons au public que le match d'association Lauzerte-A.C. (1) commencera à 13 h. 30 et le grand match Stade Toulousain-Aviron Cadurcien à 15 h.

Aux dernières nouvelles reçues de Toulouse, le Stade vient au grand complet, avec en plus Bouchet (int.), ancien capitaine du T.O.E.C., Lacans et Navarre, champion des Pyrénées 1934 du 100 m. plat.

Association. — Racing-Club Lauzertain contre Aviron Cadurcien.

Continuant la série des rencontres amicales, le « onze » cadurcien donnera la réplique au R.C. Lauzertain ce dimanche 10 mars.

Coup d'envoi à 13 h. 30.

Sont convoqués à 13 heures au stade : Abadie, Bénévent, Brabant, Batut, Lagane, Philippon Contou, Diez, Valéry, Péré, Magnani, Rigal, Raffault, Ricard, Carrié.

Les Jeunes Cadourques

Basket-ball. — Dimanche 10 mars, les équipes secondes des Jeunes Cadourques se déplaceront à Sauzet pour y rencontrer en match amical les excellentes équipes de la « Grappe Sportive ». Espérons que le beau temps contribuera à ces deux belles rencontres. Tous les joueurs sont convoqués pour 13 heures précises, devant la Mairie.

A GOURDON.

Union Sportive. — Véloce Club Gourdonnais. — Demain dimanche, notre société sportive fera disputer le championnat du Lot de cross-cyclo-pédestre. Cette épreuve, qui devait avoir lieu le 3 mars, fut, en raison du mauvais temps, remise au dimanche 10 mars.

Itinéraire

Départ, à 14 h. 30 (piste du Parc des Sports). Route de Saint-Clair, au deuxième pont après la barrière à droite, suivre toujours à droite le sentier qui mène à Bel-Air, route de Lapeyrugue. Parc des Sports (un tour de piste). Route de Saint-Clair, après la barrière, tourner à gauche, passer sous le premier pont du chemin de fer (à gauche) ; suivre le sentier jusqu'au Parc des Sports (un tour de piste). Route de Salviac, au bas de la côte de Costeraste, prendre à l'embranchement à gauche, continuer par la route qui passe sous la gare de Saint-Clair-La Roquette et arrivée sur la piste (un tour après la cloche).

Des commissaires de l'U.V.F. aiguilleront les coureurs aux endroits difficiles. Le parcours sera jalonné.

Au cours de cette réunion, et pour corser le programme, les dirigeants ont organisé un match de rugby. Nous avons déjà annoncé que l'orchestre des « Trentoll's Jazz » prêterait son gracieux concours à cette réunion.

Déjà de nombreux engagements sont arrivés au siège de la société. Les coureurs qui ne se sont pas encore fait inscrire sont priés de le faire sans retard.

SPORTS-BOULES
Concours challenge de « La Dépêche »

Centre de Cahors. — Nous rappelons que c'est le dimanche 10 mars, que se jouera pour la première fois à Cahors, la première journée du Concours des Challenges de « La Dépêche ».

Les meilleures quadrettes de la région participeront à cette grande compétition, aussi nous espérons qu'un nombreux public viendra suivre avec un très grand intérêt toutes les péripéties du jeu.

Le tirage au sort aura lieu le samedi à 21 heures, café du Champ de Mars.

Ouverture du concours, place Thiers, à 14 heures très précises.

UNE AMBASSADE A LONDRES

Non seulement la Foire Internationale d'Echantillons de Paris, avec ses 8.000 exposants, son vaste Parc de quarante hectares et les millions de visiteurs qu'elle attire, est devenue une Manifestation Internationale véritablement exceptionnelle et connue du monde entier, mais elle est encore l'une des institutions économiques les plus utiles à la prospérité du pays.

En effet, elle ne borne pas son rôle à rassembler des exposants, puis à convoquer des acheteurs. Par tous les moyens, elle appelle l'attention de l'étranger sur la production française. C'est ainsi qu'en 1934, elle organisa le voyage à l'Exposition Royale Néerlandaise d'Utrecht d'une délégation de ses exposants. Elle vient de renouveler ce geste, à Londres, où l'arrivée des industriels français a pris le caractère d'une véritable ambassade.

La délégation comprenant 70 exposants de la grande Manifestation parisienne, des représentants du Conseil Municipal et de la Chambre de Commerce, fut reçue par S. E. M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, qui accepta d'ailleurs de présider le dîner offert dans les Salons du Carlton, aux personnalités de l'Industrie et du Commerce britanniques, par le Comité de la Foire de Paris.

Ces prises de contact furent entourées d'une véritable solennité et toutes les démarches de nos représentants eurent le plus grand retentissement dans la presse britannique. Il n'en peut résulter que le plus grand bien pour l'industrie française dont les Anglais ont constaté ainsi la vitalité.

Au mois de mai, par réciprocité, les visiteurs viendront de tous les pays du monde pour visiter la Foire de Paris. C'est un double bienfait pour notre tourisme et pour la production nationale.

Il pesait 153 kilos !

Il en a déjà perdu 17 grâce à Kruschen

Remarquable lettre d'un membre du « Club des 100 Kilos »

La lettre suivante n'a été nullement sollicitée :

« Je suis heureux de dire, écrit cet homme, que la cure de Sels Kruschen que je viens de faire m'a rendu ma santé d'antan. Je pesais, au début de cette cure, 153 kilos, et je suis arrivé, après quatre mois, à maigrir de 17 kilos. J'avais constamment des maux de tête, des palpitations. Actuellement, âgé de cinquante-trois ans, je reprends goût à la vie, car je désespérais parfois de pouvoir redevenir ce que j'étais : vif et actif. C'est donc avec joie que je viens attester l'efficacité des Sels Kruschen.

« J'emploie Kruschen depuis plusieurs années déjà pour mes rhumatismes. La « petite dose quotidienne » suffit à les faire disparaître. Je me considère maintenant comme un homme nouveau et vais en faire part à tous mes amis. Faisant partie du Club des 100 Kilos de Paris, de nombreux camarades seront contents de connaître le secret de ma gaieté et de ma santé. » — « M. C... à Ch.-s.-B. (Seine). (Lettre n° 2931).

Kruschen assure, par ses nombreux sels minéraux, le fonctionnement régulier et complet de tous nos organes internes : il purifie le sang, nettoie l'organisme et supprime ainsi la cause des rhumatismes, de l'obésité et de la constipation.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon, 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

ALLO ! ALLO !... Des malades reconnaissants, guéris par Kruschen, parlent chaque jour, entre 20 et 21 heures à l'un des postes de T.S.F. suivants : Poste de l'Ile-de-France, Radio-Toulouse, Radio-Lyon, Radio-Côte d'Azur, Radio-Alger, Radio-Maroc.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 mars 1935

Naissances

Marlas Andrée, Impasse Cardaillac, 6.
Ganil Claude, rue Wilson.
Depoilly France, rue Wilson.
Tougne Christiane, rue Catala-Couture, 7.
Lacroix Francine, rue Wilson.

Publications de mariage

Ottegalli Giovanni, manœuvre, et Boelato Piérina, s. p., à Cahors.

Mariages

Maladry Roland, sergent au 8e R.I. et Magal Jeanne, s.p.
Cours-Darne Gilbert, ingénieur agronome et Croissant Berthe, s.p.
Druant Joseph, dessinateur, et Gauzentes Suzanne, s.p.

Décès

Lac Berthe, veuve Calmettes, s.p., 63 ans, place Thiers, 9.
Hugon Jean, cultivateur, 81 ans, boulevard Gambetta, 1.
Benoistan Marie, veuve Lebert, s.p., 82 ans, rue Barry, 29.
Perboyre Hortense, veuve Gibert, s.p., 70 ans, quai Ségur-d'Agueseau, 13.
Marmiesse André, mécanicien, 64 ans, place St-James.
Calmel Léontine, épouse Rescoussié, s.p., rue de l'Abreuvoir, 50.

Pour vous, Mesdames !

Demandez à votre Coiffeur
le merveilleux indéfrisable
ZOTOS
Sans APPAREIL - Sans ÉLECTRICITÉ

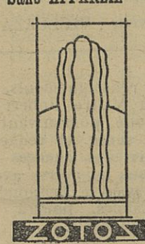

S'il déclare que vos cheveux sont rebelles au ZOTOS, adressez-vous à la Maison spécialisée depuis dix ans dans l'indéfrisable qui vous fera une démonstration de ZOTOS à titre gracieux. Vous serez émerveillées du résultat.

Maison POPOVITCH, Cahors - Tél. 170

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Lagarrigue, décédé à Mercuès chez son fils.

Nous adressons à M. Lagarrigue, à la famille nos vives condoléances.

Marminiac

Une fillette dans une mare. — La petite fillette, Josette Gissou, nièce de Mme Delpech, de notre ville, trompant la surveillance de sa mère, tomba en jouant dans une mare.

Par un hasard providentiel, la mère de la fillette s'aperçut de sa disparition et put sauver l'enfant qui disparaissait dans l'eau du lac de la ferme. M. le docteur Cambornac qui passait par hasard à Marminiac, se rendit aussitôt à Rauchou, où il put ramener la fillette qui était en syncope.

Le rétablissement de la fillette de 3 ans n'est plus qu'une question de jours.

Lauzès

Foire. — Bœufs de travail, la paire, 3.000 à 4.000 fr. ; bœufs de boucherie, le quintal, 120 à 140 fr. ; vaches, la paire, 2.000 à 3.000 fr. ; veaux, le kilo, 4 à 5 fr. ; bouvillons, la paire, 1.200 à 1.800 fr. ; brebis mères accompagnées, la pièce, 200 à 250 fr. ; agneaux de lait, le kilo, 4 fr. 50 ; moutons gras, le kilo, 3 fr. 25 ; porcelets, la pièce, 80 à 150 fr. ; poules, le demi-kilo, 3 fr. ; poulets, le demi-kilo, 4 fr. ; pintades, le demi-kilo, 4 fr. 50 ; pigeons, la paire, 8 à 10 francs ; dindes, le demi-kilo, 3 fr. 50 à 4 fr. ; lapins domestiques, le demi-kilo, 2 fr. ; œufs, la douzaine, 1 fr. 50.

Pommes, 10 fr. le double décalitre ; laine brute du pays, 12 fr. le kilo ; duvet d'oie 15 à 30 fr. le demi-kilo.

Plants de choux, le paquet, 1 fr. 25 ; jardinage abondant, à des prix raisonnables. Plants de rupestris racinés, 10 fr. le cent ; arbres fruitiers, 5 à 6 francs pièce.

Calvignac

Une petite fête. — Dimanche prochain, 10 courant, l'Union Sportive Calvignacoise clôture sa saison de Foot-Ball par un match amical avec l'équipe de Caylus. La rencontre se fait sur notre terrain et la partie promet d'être belle car notre équipe sera au grand complet.

De suite après le match, un bal est organisé par la jeunesse ; joueurs et supporters pourront alors s'en donner à cœur-joie.

Bélaye

Soirée récréative. — Mardi, 5 courant nous avons eu le cinéma parlant scolaire. Le mot « scolaire » pouvait faire présager un épluchage du programme, il n'en fut rien.

L'opérateur a commencé par l'actualité récente ; accidents terrestres ou maritimes, etc. Puis vint : la vie d'un fleuve (la Seine). Ce film a reproduit depuis la source jusqu'à l'embouchure une belle et intéressante leçon de géographie pratique.

Après, il y eut des scènes comiques avec des animaux d'une forme bizarre et inconnue, s'allongeant, se rétrécissant, sautant, grimpant. Le rire et les cris spontanés des enfants prouvaient qu'ils étaient bien intéressés.

Enfin voici le film de résistance, peut-on dire : « Les gaietés de l'escadron », où nous avons vu défiler les artistes renommés, les vedettes en vue, jusqu'à l'inimitable Fernandel.

Il nous reste à remercier les organisateurs de cette soirée, en l'espèce, la gracieuse institutrice Mme Delpech qui a bien voulu demander et obtenir la venue à Bélaye, pour la deuxième fois, un cinéma parlant tendant à récréer notre vieux patelin.

Caillac

Nécrologie. — Nous enregistrons avec regret la mort de Mme Veuve Dasquié, décédée à l'âge de 80 ans. C'était une doyenne de notre commune. Nous adressons à la famille nos vives sympathies.

Bouziès-Haut

Enfin ! — Les travaux exécutés pour la construction du pont métallique sont poussés activement. Enfin, notre population pourra passer d'une rive à l'autre sans avoir besoin de recourir au bac qui était, surtout en temps de crue, un moyen de transport pénible et dangereux.

Tout vient à point à qui sait attendre. Mais il y avait bien longtemps que nos populations réclamaient ce pont.

L'ESTOMAC ET LE MÉDECIN

Les maux d'estomac qui ne sont pas des maux passagers appellent l'intervention du Médecin. Votre Docteur va vous dire ce qu'il en est et vous fera une ordonnance en conséquence. Un grand nombre de Docteurs en France prescrivent la Magnésie Bismurée qui soulage en quelques instants les maux d'estomac dus à un excès d'acidité et à une assimilation défectueuse des aliments ou à des excès de table. Aucun des maux habituels de l'estomac dus aux causes ci-dessus tels que renvois, aigreurs, flatulence, envie de vomir, somnolence après les repas, ne résiste à une petite dose de poudre ou à deux ou trois comprimés de Magnésie Bismurée pris dans un peu d'eau. En vente dans toutes les pharmacies au prix de 10 Frs. ou en grand format économique 14 Frs. 85.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Appels aux Agriculteurs. — Lire à « Chronique du Lot ».

Etat civil du 1er au 8 mars. — Naissance : Carrière Berthe-Thérèse-Yvette. — Mariage : Ser Joseph-Augustin-Prosper-Marcel à Rustaud Jeanne-Marie-Baptistine-Danièle-Justine. — Décès : Blazy Jean-Albert, 67 ans ; Pagès Jacques-Paul-Camille, 11 mois ; Raymond Marie-Louise, 59 ans 1/2 ; Delmon Zélie, épouse Beulaguet, 77 ans ; Roumiguière Adolphe-Louis, 71 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Labro, place Champollion.

Rudelle

Divers. — Mme et M. Georges Delluc sont rentrés de leur voyage de noces.

— A peu près complètement remise d'une crise d'urémie, Mme Barrué Urgile est revenue chez elle.

— Le 7, à 8 heures, le Cirque de Limoges a donné une représentation, à l'hôtel Leymarie. Devant la carence des spectateurs, le programme a été écourté.

— Trois membres de la famille Delpech, de Lamontagne, sont atteints en même temps de la grippe, heureusement pas trop gravement.

Carnet rose. — Mme Joséphine Delmas nous fait part de la naissance de sa petite-fille, première-née de Mme et M. Bastiment Louis, ses fille et gendre.

Boussac

Avancement. — M. Nadal Jean-Frédéric, expéditionnaire de 3e classe, 2e échelon, au Parc d'Artillerie Régional d'Angoulême, est promu au choix à la 3e classe, 1er échelon. (*Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre*, du 25 février 1935). Nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Union Sportive. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Martel

Mutuelle-Bétail. — Dimanche dernier, à 14 heures, à l'hôtel de la Raymondie, la Mutuelle Bétail a tenu son assemblée générale, sous la présidence d'honneur de notre tout dévoué maire et la présidence effective de notre sympathique conseiller municipal, M. Pierre Ganes, assisté des membres du bureau.

M. Brousse Antonin, secrétaire, a donné lecture du compte de gestion de l'exercice 1934, accusant un excédent de recettes de 1.680 francs.

Sur la proposition de plusieurs membres, quelques modifications ont été apportées aux statuts.

A l'unanimité, l'assemblée a, par mesure disciplinaire, appliqué une amende à deux adhérents de la Mutuelle.

Foire. — Servie par un temps splendide, la foire a été bien achalandée ; nombreuses transactions de bœufs variant de 2.500 à 3.500 fr. ; moutons gras, 3 fr. 50 ; agneaux gras, 4 fr. 50 à 5 fr., le tout le kilo ; brebis avec agneau, 150 à 200 fr. ; nourrains de 2 à 3 mois, 100 à 120 fr.

Poulets, 4 fr. ; poules, 3 fr. 50 la livre ; œufs, 2 fr. la douzaine.

Beaucoup de légumes, choux-fleurs, salsifis, etc. ; oranges, bananes.

Marchains forains très nombreux.

Salviac

On réclame. — Depuis une dizaine de jours les sans-filistes de la commune et des environs se plaignent de ne pouvoir entendre aucune émission.

Des bourdonnement continuels, provoqués par des parasistes qui sont dans le secteur, gênent les auditeurs.

Nous sommes persuadés que l'administration des Postes remédiera, sans retard à cet état des choses qui dure depuis longtemps.

Echo de l'accident des Prades. — Le 29 décembre 1934, M. Rajaud, propriétaire à Larroque, près Salviac, fut victime d'un grave accident, au lieu dit : « Les Prades », près Salviac.

Sa voiture hippomobile fut heurtée par une camionnette, appartenant à M. C..., négoiant et boucher à Mercuès, et conduite par M. V..., chauffeur.

M. Rajaud eut une épaule fracturée et son attelage fut projeté dans un pré, en bordure de la route.

Cette affaire a eu son épilogue devant le tribunal correctionnel de Gourdon. M. V..., qui a contrevenu au Code de la route a été condamné à 25 francs d'amende et aux dépens.

Dégagnac

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni dimanche, 3 mars, pour la tenue de la session de février.

Sur la proposition de M. le Maire, M. Delfour est désigné pour la révision de la liste électorale à la Chambre d'Agriculture.

La liste des répartiteurs est maintenue sans modifications.

Le bail de la bascule expirant le 1er avril, la nouvelle adjudication, sans modification des tarifs, aura lieu le 17 mars prochain.

Le Conseil décide ensuite de subventionner les lavoirs du Masteulat et de Lantis qui ont besoin, dit, M. le Maire, de réparations.

M. Laurent, adjoint au maire, voudrait que les bœufs et autres animaux que les propriétaires sont obligés de faire abattre, soient débités sous le préau de l'école. M. Laurent ignore, sans doute, que les préaux des écoles ne sont pas à la disposition des municipalités pour y installer des boucheries temporaires.

M. Bachaud demande, avec insistance, que l'acqueduc qui est situé près de la maisonnette du chef d'équipe du P.-O. soit mieux entretenu, ou que l'assiette de la route ou les fossés d'écoulement des eaux soient aménagés de telle façon pour que l'eau, lors des grandes pluies, ne coupe pas la route.

M. le Maire a dit qu'il signalerait ce fait aux Ponts et Chaussées.

Le Conseil se réunit ensuite en séance privée pour l'examen de divers dossiers d'Assistance.

Souillac

Camps de vacances. — « L'Association des anciens élèves et amis des écoles laïque de Souillac » a organisé, l'année dernière, pour la première fois, plusieurs convois d'enfants à la campagne et à la mer. Les résultats obtenus ont été si merveilleux, en particulier au camp de Sète (Hérault), sur les bords de la Méditerranée, que l'Association a décidé d'intensifier son effort en 1935.

Les campeurs seront répartis en trois catégories : 1° Ceux dont les parents payeront intégralement les frais de voyage et de séjour ; 2° ceux dont les parents payeront une partie des frais ; 3° ceux dont les frais seront payés intégralement par le patronage laïque. Ce classement sert uniquement pour la comptabilité. Au camp ce sera l'égalité la plus absolue.

Nous nous adressons aux parents des enfants de la première catégorie. Pour 210 fr. (10. fr par jour), leurs enfants seront reçus dans un camp bien organisé, et bien surveillé, dans les bois de pins, au pays du soleil et de la grande bleue. Une nourriture saine et abondante, la vie au grand air, favoriseront le développement harmonieux de leurs facultés physiques et intellectuelles. Air !... Soleil !... Propreté !... voilà les meilleurs fortifiants.

Les petits voyageurs à l'aller et au retour, bénéficieront du voyage à quart de place et seront accompagnés. La totalité des frais sera au maximum de 280 fr. Le séjour est prévu pour le mois d'août. S'adresser, pour les garçons à M. Balagayrie, instituteur, pour les filles, à Mme Bladié, directrice du Cours Complémentaire.

Tombé dans l'eau. — M. Darnis, 61 ans, journalier, revenant de Souillac vers 21 heures, voulait se rendre sur la route de Sarlat, mais, trompé par l'obscurité, il tomba dans un jardin inondé par la crue de la Borrèze.

M. Darnis ne put pas se dégager et resta dans ce jardin jusqu'au matin où il fut découvert par des passants qui le retirèrent de sa fâcheuse position. Il était enfoncé dans la vase jusqu'à mi-corps.

Des soins lui furent donnés aussitôt, et il était temps.

Pinsac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Delpech, décédée à l'âge de 55 ans. Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Vayrac

Obsèques civiles. — Les obsèques civiles de notre regretté compatriote, M. Despages, agent-voyer en retraite, ont été célébrées au milieu d'une foule considérable qui a suivi le char funèbre au cimetière.

Un délégué de l'administration des Ponts et Chaussées a adressé le dernier adieu au regretté disparu. Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON : 15 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

CHEZ NOS VOISINS

A SARLAT

Une branche tombe et tue. — M. Marcelin Sclafer, âgé de 35 ans, chef cantonnier, était occupé à élaguer des arbres dans sa propriété à Fond-Cendreuse. Il ramassait des branches tombées à terre quand l'une d'elles, qui était accrochée à l'arbre, lui tomba sur la tête, le blessant très grièvement. Des témoins de l'accident relevèrent le blessé et le conduisirent à son domicile où il expira à 11 heures, des suites d'une fracture du crâne.

A AGEN

Un chasseur... irascible ! — Le tribunal d'Agen a condamné, dans son audience de mercredi, le jeune Gabriel Roger, de Montflanquin (Lot-et-Garonne), à 2 ans de prison.

Gabriel Roger chassait la nuit, avec engin prohibé, avec son père et son frère. Les gendarmes de Montflanquin les surprirent. Gabriel Roger tira sur eux un coup de fusil. La charge, heureusement, ne fit aucune victime.

Une VOITURE d'OCCASION
s'achète à la SUCCURSALE
CITROËN
111, Boulevard Gambetta
CAHORS
Tél. N° 162 — Cahors

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

Au Maroc

De Rabat. — Le nommé Dumont, mandataire du marché de Meknès, vient d'être expulsé du Maroc, par ordre du Gouvernement, par suite de sa condamnation pour menées révolutionnaires.

La neige à Paris

Une baisse de température a été accompagnée, ce matin, à Paris, par une importante chute de neige. On ne prévoit aucune amélioration sensible prochaine. En raison de la chute de neige, les courses d'Enghien sont annulées après-midi.

Brave enfant

De Londres. — Un jeune enfant, Philipp Martin, âgé de 10 ans, a trouvé une mort héroïque en essayant de sauver une femme qui se noyait dans la Tamise.

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Les familles FANTANGIER et LACAZE vous prient de vouloir bien assister au service anniversaire qui sera célébré le lundi 11 mars, à 7 heures, en l'Eglise Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Madame Anastasie FANTANGIER

REMERCIEMENTS

Madame André MARMIESSE ; Monsieur et Madame Raymond MARMIESSE et leurs enfants Gille et Claude.

Les familles MARMIESSE, AUREL, BESSOU remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur André MARMIESSE

P. FRANCÈS
36-38, boulevard Gambetta, CAHORS. Tél. 64.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Daniel RESCOUSSIÉ, Chef de Division à la Préfecture du Lot; Madame et Monsieur Marcel RESCOUSSIÉ et leur fille Claudine ; Monsieur Sylvain RESCOUSSIÉ ; Monsieur Joseph CALMELS ; Madame et Monsieur Germain RESCOUSSIÉ.

Les familles RESCOUSSIÉ, CALMELS, TEIL, VIDAILLAC, GOFFRE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Léa RESCOUSSIÉ
Née CALMELS

leur épouse, mère, grand'mère, fille, belle-sœur et cousine, décédée dans sa 50e année, munie des sacrements de l'Eglise et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 10 mars, à 14 heures, en l'Eglise St-Barthélemy.

Réunion maison mortuaire, 5, rue de l'Abreuvoir.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Art funéraire
Julien THÉRON
79, *Bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone : 248
Le plus grand choix de couronnes

Pour vos achats en Lunettes, Jumelles, Baromètres, Alcoomètres, Vinomètres, Thermomètres.
Adressez-vous à la
Maison E. VIDAL
Opticien-Spécialiste
3, Rue du Maréchal-Foch, Cahors
Exécution parfaite des Ordonnances de MM. les Oculistes
Maison de Confiance et Spéciale pour la vue
Appareils et Fournitures Générales pour la Photographie
Travaux d'amateurs. Téléphone 2.85

BRULERIE MODERNE
33 Rue Nationale CAHORS
"CAFÉS ANDRÉ"
Supérieurs aux meilleurs

Foncière-Transports
Accidents. — Vol. — Aviation
Capital social, 25 mil., 3/4 versés
PATERNELLE
(Incendie et Vie)
ETOILE DU FOYER
EPARGNE — HABITATION
Agence: COUDERC-NOUAILLAC
CAHORS, 3, Avenue du Nord

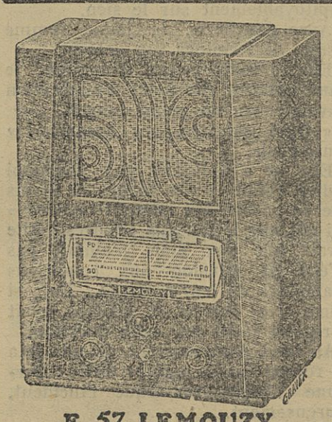

E. 57 LEMOUZY
7 lampes TOUTES ONDES
1.875 francs
Agence exclusive LEMOUZY
A. MANDON
17, rue Foch, CAHORS
Dépannage postes toutes marques

Chasse, Pêche Coutellerie
N. BESSON, *armurier*
Boul. Gambetta, 83, CAHORS. Tél. 335
Couteaux de table inoxydables. — Rasoirs à main et mécaniques. — Lame BESSON, pour rasoirs mécaniques : le paquet, 5 fr.

Boulangerie BERGON
5, rue Wilson, CAHORS
Tous les pains de régime
Pain complet
Pain de seigle frais

HALLE AUX VINS
Maison LACOMBE
Ici, pas de réclame, la qualité supprime la publicité. Tout Cadurcien qui aime le bon vin, doit goûter les produits de notre pays, en s'adressant à la Halle aux Vins.
Nouvelle baisse sur les rouges
Vin du pays, 9°5, 1 fr. 15 le litre. — Côtes du Lot, 10°5, 1 fr. 30 le litre.
Vin blanc : Gaillac : 2 fr. 50 le litre. — Bordeaux : 2 fr. 25 le litre.
Livraison à domicile par casiers, fûts, et bonbonnes. La Reine des Caves pour ses vins fins, Champagnes, Mousseux, Liqueurs. Entrepôt général d'eaux minérales de toutes les sources. Prix spéciaux pour Café, Epicerie. Restaurant. *L'Agréable* et la véritable *St-Yorre* se trouvent chez LACOMBE, Halle de Cahors.

ALIMENTATION SARDA

HALLE — CAHORS

Pour 10 francs SARDA donnera lundi :

1 boîte haricots cuisinés, 1 k., valeur	3 »
1 boîte sardines de Bretagne, valeur	2 75
1 boîte petits pois, valeur	2 50
1 boîte haricots verts, valeur	2 75
1 boîte purée de tomate, valeur	1 75
1 boîte sardines portugaises à la tomate, valeur	2 75
soit	15 50

de marchandises pour 10 fr. 10 morceaux de savon 450 gr., 72 0/0, 8 fr. 75

Machines Agricoles

10 Moissonneuses-Lieuses : Etat neuf, prix de 2.500 à 3.000 fr.

8 Faucheuses : Etat neuf, prix de 500 à 1.000 fr., des marques : Massey-Harris, Deering, Mac-Cornick, Wood et France.

Plusieurs brabants neufs.

Un lot de **pulvérisateurs** plombés à dos, marque Vermorel, à des prix très intéressants.

Un moteur Bernard 8 CV. et un 3 CV.

Un moteur Bernard locomobile, 17 CV.

Deux tracteurs Fordson et Austin, avec poulie de battage. Marche huile lourde.

Agence Générale : Bernard-Moteurs, Massey-Harris, Sulfateuses « Toboggan ».

Stocks de pièces de rechange pour toutes machines agricoles.

Prix très intéressants

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à Edmond SEILHAN, Machines agricoles, rue Président-Wilson, Cahors (Lot).

Pour tout achat et réparations de machines agricoles, lieuses, faucheuses, sulfateuses, consulter M. SEILHAN.

Avec 36 francs
Gagnez : 3 millions
Sweepstake luxembourgeois, autorisation ministérielle. Par poste, majorer 2 fr.
PEYROUTAS, 142, rue Judaïque, Bordeaux.

ON DEMANDE
Une bonne
S'adresser : Charcuterie AUGUSTIN, 6, rue de la Préfecture, Cahors.

A VENDRE
Un lot de pâture
1re qualité et bien préparée, 100 quintaux environ foin, sainfoin, regain. Prix à débattre à preneur du tout.
S'adresser : ISCLAT, Peyrilles (Lot)

Femmes qui souffrez

de Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Exiger ce portrait

REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, sans poisons. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY.**

La Jouvence de l'Abbé Soury
C'EST LE SALUT DE LA FEMME

FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les **Chaleurs, Vapeurs,** Etourdissements et tous les accidents du **RETOUR d'AGE,** faites usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Elle vous guérira sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } **10 fr. 60**

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature *Mag. Dumontier*

15

Aucun autre produit ne peut la remplacer

Un enfant mangé vivant

Un enfant qui à des Vers est vraiment mangé vivant : il dépérit, il est maigre, il tousse ; il est indispensable de lui donner immédiatement la fameuse cure de Vermifuge Lune. En trois jours les Vers seront expulsés et l'appétit sera revenu. Exigez la véritable cure de Vermifuge Lune qui coûte 6 francs chez votre pharmacien. C'est moins cher que la maladie.

PRETS rapides avec ou sans garantie hypothécaire à partir de 5 000 Frs et depuis 4 %. Avances sur récoltes. Aide pour s'établir ou prendre gérance. Procurés par interm **CAISSE CENTRALE** 56, rue Lafayette — PARIS. Réponses gratuites.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur VANEL Pierre-Victor
précédemment garagiste à Cahors
Avenue des Ormeaux,
demeurant actuellement même ville,
36, rue la Barre

Convocation des créanciers pour concordat ou contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le quinze mars prochain, jour *de vendredi,* à quatorze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le concordat, — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *quatorze* de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. SOULAS.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co gérant : L. PARAZINES.

GRANDE MAISON DE

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET
3, *rue des Capucins*

Offres d'emploi

VOUS POUVEZ GAGNER

700 A 1.000 FR. PAR MOIS

chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, timbre pour réponse. — Ecrire **T. GABRIEL,** à BIEVRES (S.-et-O.)

(PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHJO,
Inoffensive, sans goût. Boîte: 10 fr. 60
Lab^re JANEHJO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON

LA ROMANCE A L'ÉTOILE

Roman par Martial PIECHAUD

On pense aux pages des *Mémoires d'outre-tombe,* où Châteaubriand dépeint sa jeunesse triste, ses précoces aspirations, en lisant cette fiévreuse confession d'un adolescent héritier d'un grand nom ; et l'apparition de Juliette, haïe par les siens parce qu'elle personnifie une mésalliance impardonnable, rappelle en plus d'un point le délicieux et orageux souvenir de Lucile. C'est en effet cette parente énigmatique et chérie un peu à la façon de la sœur de René, qui sauve le dernier des Sainfeuil, enfant trop romanesque, de l'effroyable crise morale où l'ont plongé une éducation fausse, une discipline de fer, et la lente découverte d'un drame de famille dont la sinistre légende court le pays, comme rôde le vent sur les bruyères de Combourg. De loin Juliette veille sur lui, berce ses rêves indécis, et ses souffrances vagues, au son d'une musique enchanteresse. La vie va devenir meilleure à ce cœur consolé... Mais pourquoi et comment, tout à coup, comme dans les contes dangereusement trop beaux, la fée mélodieuse disparaît-elle ? Où s'est-elle envolée ?... Avec le jeune de Sainfeuil cherchez-la. Allez à Paris avec lui. Un soir entrez à l'Opéra; vivez à son côté cette soirée où il entend de nouveau chanter la *Romance à l'étoile* de *Tannhaüser*... Et vous saurez enfin le secret du cœur de la destinée de Juliette ; et vous saurez enfin le secret du cœur, de la destinée de son pur et ardent chevalier...

Un volume in-16 relié sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et chez tous les bons libraires.

VOYAGEURS DE PASSAGE A PARIS

Demandez aux Grands Magasins de livrer vos achats à la CONSIGNE des gares

QUAI-d'ORSAY

AUSTERLITZ

PARIS-DENFERT

Ainsi vous ne serez pas encombrés de paquets pendant votre journée parisienne

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHIODE GARNAL

Grande Pharmacie Paul Garnal

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL
de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE -- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE -- PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres
BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes
Organisation et Approvisionnements modernes
Réorganisation complète

Etude de Maître Robert SÉGUY, licencié en droit, avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

VENTE sur LICITATION

les étrangers admis

de divers immeubles en nature de maison d'habitation, bois, landes, terres, prés et vigne, châtaigneraie, sis sur les communes de Cassagnes et de Frayssinet-le-Gélat (Lot) dépendant tant de la communauté ayant existé entre Marie LASCAZES et Jacques MOULÈS que de la succession de ce dernier, en son vivant propriétaire à Cassagnes (Lot).

L'adjudication aura lieu le JEUDI QUATRE AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à QUATORZE HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective, conformément à la loi du quinze décembre mil neuf cent vingt et un, par le Tribunal civil de Cahors, le dix-sept janvier mil neuf cent trente-cinq, enregistré, lequel a ordonné la vente aux enchères publiques, en barre du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, des immeubles dépendant tant de la communauté ayant existé entre le sieur MOULÈS Jacques et la dame Marie LASCAZES, son épouse, restée sa veuve, que de la succession dudit Jacques MOULÈS, quand vivait propriétaire à Cassagnes, décédé à Pomarède le vingt-sept juin mil neuf cent trente ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de :

1° Dame MOULÈS Germaine, épouse LAPORTE Jean, et ce dernier, demeurant ensemble à Puy-l'Evêque, le mari agissant pour assister et autoriser son épouse ;

2° Dame MOULÈS Philomène, épouse MIRAN Léon, et ce dernier, demeurant ensemble à Pomarède, le mari agissant pour assister et autoriser son épouse;

3° Dame Marie LASCAZES, veuve Jacques MOULÈS, demeurant à Pomarède ;

4° Dame COSTES Valérie, veuve Henri MOULÈS, épouse en secondes noces de Maurice GUÉPIN, et ce dernier, demeurant ensemble à Romainville, 153, rue Wilson, le mari agissant pour assister et autoriser son épouse;

5° Monsieur COSTES Casimir, propriétaire, demeurant à Cassagnes, agissant en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* du mineur Maurice MOULÈS, issu du mariage d'Henri MOULÈS et de Valérie COSTES, demeurant à Romainville, désigné à ces fonctions par le Conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de Vincennes, le vingt-huit décembre mil neuf cent trente-quatre,

Tous les susnommés ayant Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

En présence de Monsieur Prosper SÉGOL, propriétaire, demeurant à Frayssinet-le-Gélat, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Maurice MOULÈS,

Il sera procédé le JEUDI QUATRE AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Cahors, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant des communautés MOULÈS-LASCAZES et de la succession de Jacques MOULÈS, sus nommés, suivant la désignation, le lotissement et les mises à prix ci-après.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente vente, a été dressé par les soins de Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères, et où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION
DES
Immeubles à vendre
ET
LOTISSEMENT

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

I. — Biens situés sur la commune de Cassagnes

1° Un article en nature de maison d'habitation, construite en pierres, à laquelle on accède par un escalier et un seuil en pierres, le dit immeuble comprenant : une cuisine et deux chambres, avec grenier au-dessus. Il est couvert en tuiles. Le mur, à l'aspect du Nord, est mitoyen avec Redon, propriétaire du hangar attenant. A cent-cinquante mètres à l'Ouest se trouve une grange et une cave attenant à une maison écroulée, comprise dans la vente. Le dit article, sis au lieu dit « Lapeyrade », est inscrit à la matrice cadastrale de la commune de Cassagnes, sous le numéro deux cent quatre-vingt-seize (296) de la section B, pour un revenu imposable de vingt francs.

2° Un article en nature de bois, sis au lieu dit « La Combe Escure », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro cent quatre-vingt-neuf (189) de la section B, pour une contenance de cinquante-trois ares trente centiares, classe deux, et pour un revenu imposable de quatre francs vingt-six. Le dit article confronte à Redon, Rigal, Tissandier, Arbus et Lascazes.

3° Un article en nature de bois sis au lieu dit « Lamouthe » paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro deux cent quarante-cinq (245) de la section B, pour une contenance de vingt-cinq ares quarante, classe trois, et pour un revenu imposable de un franc deux centimes. Il confronte à Arbus, Redon et chemin.

4° Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Cap de la Griffouillière », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro deux cent-cinquante-huit (258), section B, pour une contenance de trente-deux ares soixante-dix, classe deux, et pour un revenu imposable de deux francs soixante-deux centimes. Il confronte à Rigal, Alagnoux et autres.

5° Un article en nature de lande, sis au lieu dit « Pont de Bruniquel », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro deux cent soixante-treize (273) de la section B, pour une contenance de huit ares cinquante, classe un, pour un revenu de soixante-huit centimes. Il confronte à Redon et à Frayssi.

6° Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Coustals », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro deux cent quatre-vingt-deux (282), section B, pour une contenance de vingt-huit ares quatre-vingts, classe deux, pour un revenu imposable de deux francs trente. Il confronte à Rouli, Redon et Delbreil Henri.

7° Un article en nature de bois, terre, lande et vigne, sis au lieu dit « La Poujade », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros deux cent quatre-vingt-huit (288), deux cent quatre-vingt-onze (291), deux cent quatre-vingt-douze (292), deux cent quatre-vingt-seize (296), deux cent quatre-vingt-dix-sept (297), deux cent quatre-vingt-dix-huit (298), trois cent trois (303) et trois cent six (306), pour une contenance approximative de six hectares soixante-sept ares, classes diverses, pour un revenu imposable de quatre-vingt-quatre francs vingt-trois. Le dit article confronte de divers côtés à Redon et d'un autre à chemin.

8° Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Plaine de James », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro trois cent soixante-treize (373) de la section B, pour une contenance approximative de cinquante ares quarante, classe trois, et un revenu matriciel de deux francs deux centimes.

II. — Biens situés sur la Commune de Frayssinet-le-Gélat

1° Un article en nature de pré, sis au lieu dit les « Moulinous », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro trois cent dix (310) de la section E, pour une contenance de sept ares soixante, classe deux, et un revenu matriciel de quatre francs quatre-vingt-six centimes. Cet article confronte à Bonafous, Lafon et ruisseau.

2° Un article en nature de pré, sis au lieu dit « Pont de Bruniquel », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent dix-neuf (319) et trois cent vingt p. (320 p.), de la section E, pour une contenance de six ares quarante, classes un et deux, et pour un revenu imposable de cinq francs cinquante. Il confronte à Boussac, Marre et chemin.

3° Un article en nature de châtaigneraie et bois, sis au lieu dit « Lamothe », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), de la section F, pour une contenance de deux hectares, soixante-huit ares, quatre-vingt-dix centiares, classes trois et un et pour un revenu imposable de trente et un francs quarante et un. Il confronte à Canal et Redon.

4° Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Bois du Mas de l'Herm », paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous le numéro deux cent quatre-vingt-quatorze (294), de la section E, pour une contenance de six ares, soixante-dix centiares, classe deux, et pour un revenu imposable de cinquante-quatre centimes. Il confronte à Delbreil Henri et Delrieu.

Ce lot unique, tel qu'il est décrit ci-dessus, sera mis en vente sur la mise à prix de onze mille francs,
ci ..... **11.000** fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

Monsieur le Président d'audience, commis à la vente par le jugement du dix-sept janvier mil neuf cent trente-cinq, précité, est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée, faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due à l'avoué poursuivant, seront payés par l'adjudicataire, en diminution de son prix, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant.

NOTA

Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice, et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

Fait et dressé le présent extrait par moi, avoué des parties poursuivantes, soussigné.

Cahors, le 9 mars 1935.

L'avoué poursuivant,
R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mars mil neuf cent trente-cinq, folio : , case : , reçu : onze francs cinquante centimes.

Le Receveur : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant la présente vente et rédacteur du Cahier des charges qui, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 38

UN MARI DE PREMIER CHOIX

PAR MAX DU VEUZIT

Elle comprenait qu'elle avait été trop loin dans ses railleries et que son mari allait faire quelque regrettable éclat... peut-être rejoindre l'autre en délaissant sa femme... ou les présenter l'une à l'autre... ou encore enlever cette fille à la barbe de ses compagnons. Quoi qu'il fît, quel que fût son geste, l'épouse se sentait responsable de la folie que le mari pouvait commettre.

Brusquement, elle avait saisi celui-ci par le bras :

— Didier, je vous en prie, demeurez auprès de moi. Le repas est fini, nous irons boire le café autre part.

Il darda sur elle la lueur aiguë de ses yeux d'acier qui ne désarmaient pas. Il pensait encore :

« Je vais lui donner une leçon. »

Mais, sur le bras qu'elle maintenait toujours, l'avocat perçut le tremblement de la main féminine. En même temps, il voyait le pâle visage tout chaviré d'angoisse. L'émotion qu'elle montrait fit plus pour calmer sa colère que toutes les choses qu'elle aurait pu lui dire.

Elle n'était au fond qu'une gamine mal élevée. La crainte qu'elle venait de ressentir suffirait peut-être à la rendre plus réservée en une autre occasion.

Il reprit, en silence, sa place en face d'elle. Claude le remercia d'un sourire, mais elle observait qu'il se mordait nerveusement les lèvres et que son regard altier continuait de peser impitoyablement sur le sien.

Avec gaucherie, la jeune femme essaya de terminer son dessert.

Encore toute rouge d'émotion, le cœur battant, elle avait l'impression d'avoir couru un grand danger.

« Quel salpêtre, ces hommes ! » pensa-t-elle.

Elle ne s'expliquait pas pourquoi Didier s'était si vite fâché... à moins que ce ne fût son adjectif « doré » qui eût mis le feu aux poudres ? Elle savait que son mari n'aimait pas qu'elle fît allusion aux conditions financières de leur mariage... Lui, si calme et si correct en général, avait la riposte facile sur cette question.

Au bout d'un moment, Claude jeta un regard timide autour d'elle : personne n'avait remarqué l'incident, heureusement.

C'était seulement maintenant qu'elle s'affolait à l'idée d'un scandale déchaîné devant tout ce monde. Et ses yeux inquiets revinrent se poser sur Valencourt, qui achevait de manger une grappe de raisin.

De quoi était-il capable, ce mari dont elle ne connaissait pas encore les colères ? Toute cette correction dans laquelle il se drapait n'était peut-être qu'une armure dissimulant un caractère violent et des passions ne demandant qu'à sourdre.

— Vous avez terminé, Claude ?

Ces mots prononcés avec cordialité tirèrent la jeune femme du gouffre où ses pensées s'enlisaient.

Elle leva à nouveau ses prunelles dorées et rencontra celles, apaisées, de son compagnon. Il l'examinait de son regard mi-railleur, mi-indulgent auquel elle était habituée.

Elle sourit, pleine de conciliation.

— Oui, nous pouvons partir.

Il l'aida à passer son manteau et la guida vers la sortie.

Dehors, il mit familièrement sa main sous son bras pour la maintenir contre lui.

Ils marchèrent ainsi quelque temps en silence.

— Les hommes sont parfois des êtres bouillants dont il ne faut pas stimuler l'ardeur, observa-t-il un peu plus tard.

— Du salpêtre ! balbutia-t-elle, frissonnante, en répétant le mot qu'elle s'était dit tout à l'heure.

— Oui, du salpêtre dont il vaut mieux ne pas provoquer l'explosion.

— Je ne le ferai plus, promit-elle en se serrant contre lui.

Toute sa confiance en Didier revenait comme une bouffée d'air pur qui aurait dilaté ses poumons.

Avec quelle douceur son mari ne venait-il pas de s'excuser sans l'accuser ! Au fond, il n'était pas méchant, son compagnon ! Pourquoi donc éprouvait-elle, par moments, le besoin de l'exaspérer ? Comme si ça l'amusait de voir combien de temps il pouvait supporter ses sarcasmes sans se fâcher !

C'était ridicule... et dangereux ! L'homme — elle ne pensait pas « et la femme » — n'est-il pas, en réalité, la plus redoutable des bêtes féroces ? A quoi rime de l'exciter ?

Instinctivement, elle prit des résolutions de douceur et de discrétion. Elle, qui n'avait jamais admis qu'elle pût se gêner pour quelqu'un, envisageait de le faire pour Didier. Petit à petit, elle cédait de ses prérogatives et devenait conciliante...

On l'aurait bien étonnée si on le lui avait fait remarquer !

XXI

Claude avait, en vain, frappé à la porte de la chambre de son mari.

Où est monsieur ? demanda-t-elle à sa femme de chambre.

— Je ne sais pas, madame.

— Enfin ! il doit être à l'hôtel ! Priez-le de venir me parler.

— Bien madame.

Céline s'éloigna sans conviction et alla heurter à la porte de la salle de bains de son maître. Puis, n'obtenant pas de réponse, elle gagna le rez-de-chaussée.

Elle avait aperçu Valencourt, peu d'instants auparavant, descendant dans l'ascenseur, et elle supposait qu'il avait dû sortir. Mais allez donc raconter ses choses à une jeune mariée, ou même simplement à une maîtresse comme Claude Frémonde, qui n'admet pas la moindre contradiction !

Sans compter qu'il était une heure du matin, que Monsieur et Madame étaient rentrés du théâtre depuis un quart d'heure et que, sûrement, la petite épouse ne comprendrait pas le besoin de sortir à nouveau et à une telle heure que son mari pouvait avoir éprouvé.

Au bout d'une dizaine de minutes, Céline réapparut devant sa patronne.

— Le portier dit qu'il a vu Monsieur sortir de l'hôtel tout à l'heure.

— Sortir ! protesta Claude, dont les yeux, malgré elle, se durcirent de saisissement.

Puis, s'apercevant que Céline l'observait :

— C'est juste, reprit-elle. Monsieur m'avait prévenue qu'il devait rejoindre un ami.

Mais, quand elle fut seule, Claude laissa percer son étonnement.

Son mari sortait la nuit ! Qu'est-ce que cela voulait dire ? Elle avait été ridicule devant sa femme de chambre, en réclamant si impérativement le jeune maître. Céline allait sûrement rire d'elle, à l'office, avec les autres domestiques : « Après trois semaines de mariage, Monsieur sortait seul, la nuit, et Madame le faisait rechercher partout ! »

Mais pouvait-elle supposer pareil événement ? Didier s'absentait la nuit !

La jeune femme passa la main sur son front brûlant où un point de migraine menaçait.

— Didier est impardonnable de m'exposer à une si fâcheuse situation ! Il aurait dû me prévenir.

Un instant, elle s'imagina le jeune homme venant lui dire, après l'avoir reconduite à l'hôtel : « Bonsoir, Claude, dormez bien, je sors, maintenant... seul et libre ! »

La supposition lui fut pénible.

Elle se rendit compte qu'elle n'aurait pas accepté une telle déclaration de son mari sans faire obstacle à ses projets.

En effet, qu'est-ce que le jeune homme avait besoin de sortir à une heure du matin ?... Pour aller jouer, peut-être ?... Au casino ou dans l'un de ces palaces où les hommes vont perdre leur argent ?... L'argent de leurs femmes bien souvent...

Eh bien, ce n'était pas propre, cette histoire-là !

Claude savait que bien des hommes, aux apparences correctes, ont cette manie d'aller jouer des nuits entières, jusqu'à l'aube, sans que leurs femmes en sachent rien. Mais elle n'avait pas choisi Didier pour qu'il contractât de pareilles habitudes.

(*A suivre*).